



Doberman Pinscher Club du Grand Montréal
CONCOURS HOMOLOGUÉS CCC
DÉTECTION D'ODEURS
28 & 29 septembre, 2024



Dog Show.caTM

(Inscriptions limitées)

PROGRAMME OFFICIEL: HORAIRE & JUGES

Samedi, le 28 septembre 2024 Approx 8h à 18h # événement 2420225027	Dimanche, le 29 septembre 2024 Approx 8h à 18h # événement 2420225028
Chris Hansen (pending ckc approval)	
Instinct	Master Contenant, Intérieur, Extérieur
Novice Contenant, Intérieur, Extérieur	Excellent Contenant, Intérieur, Extérieur
Open Contenant, Intérieur, Extérieur	Open Contenant, Intérieur, Extérieur
Excellent Contenant, Intérieur, Extérieur	Instinct
Master Contenant, Intérieur, Extérieur	Novice Contenant, Intérieur, Extérieur

Ouverture des inscriptions sur Dogshow.ca 1 mois avant le premier jour de l'événement.

Fermeture des inscriptions à 23h59, 2 lundis avant l'événement ou lorsque la limite est atteinte.

LOCATION ET SPÉCIFICATIONS

- Cette compétition sera tenue chez GUIDES CANINS, à l'extérieur ou à l'intérieur selon la classe, 1200A montée Poirier, Saint Lazare, J7T 0L7.: www.guidescanins.com/installations/directions/
- Liste des options d'hébergement et de restaurants: <http://www.guidescanins.com/concours/competition-du-printemps/>
- Aucune disposition n'a été prise en cas de pluie ou de soleil.
- Cette compétition sera tenue selon les règlements du Club Canin Canadien (CCC).
- Des parfums officiels devront être utilisés dans tous les événements CCC et vous pouvez trouver une liste d'odeurs et de règles approuvées: <https://www.ckc.ca/fr/Files/Formulaires-du-CCC/Expositions-et-concours/Livres-de-reglements/Reglements-des-concours-de-travail-de-flair>

ÉLIGIBILITÉ

- Tous les chiens (pure race, race non reconnue ou croisée) doivent être enregistrés individuellement ou être éligibles pour l'enregistrement au CCC.
- Les chiens nés et qui résident à l'étranger qui entrent au Canada pour l'unique raison de participer à des compétitions du CCC n'ont pas besoin d'un numéro d'enregistrement CCC, mais requièrent un numéro d'enregistrement d'événement (ERN). Ce dernier doit être demandé dans les 30 jours suivant l'inscription à un événement CCC.
- Les Canadiens qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Le droit sera le même que le droit prélevé pour un numéro d'inscription à l'événement. Pour protéger les qualificatifs et les titres obtenus, un non-membre doit choisir de soit devenir membre du CCC, soit de payer le droit de participation pour non-membre. Le non-respect de cette obligation dans un délai de 30 jours de la notification entraînera l'annulation de tous les qualificatifs et les titres obtenus. Ces droits ne s'appliquent qu'aux chiens qui sont la propriété exclusive des non-membres du CCC. Ils ne sont pas exigés pour les membres.

INSCRIPTION, FRAIS & PAIEMENTS

- Il est entendu qu'en envoyant leur formulaire d'inscription, les compétiteurs sont familiers et acceptent les règlements qui régissent les concours du CCC. www.ckc.ca
- Les inscriptions sont limitées. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription.
- Les équipes de manieur/chiens peuvent s'inscrire dans un, deux ou tous les trois composantes. Un manieur peut entrer un maximum de 1 chien dans une composante donnée.

- Si la limite des inscriptions est atteinte avant la date de fermeture, une liste de réserve sera établie. Les chiens sur cette liste pourront participer à la place des absents.
- Les inscriptions coûtent 39\$+tx/classe (instinct inclus) avant la date de fermeture des inscriptions.
- Il sera possible de s'inscrire après la date de fermeture si la limite des inscriptions n'a pas été atteinte. Le coût des inscriptions tardives sera de 46\$+tx.
- Les frais des inscriptions avec un numéro de compétition temporaire coûtent 10,50\$ par composante
- Les inscriptions pour exhibition seulement (FEO) ne sont pas acceptées.
- Aucun remboursement, annulation ou changement ne sera fait après la date de fermeture des inscriptions ou dans l'éventualité que le chien ou le manieur ne se présente pas, est éliminé ou expulsé par le comité responsable, un juge ou un vétérinaire ou en cas de température inclémence.
- Les participants qui annulent avant la date de fermeture obtiendront un remboursement.
- Le propriétaire d'une chienne en chaleur, dont le chien ou lui-même est blessé, obtiendra un remboursement, à condition qu'il présente un billet du médecin ou du vétérinaire et qu'il en avise la secrétaire au moins 24 heures avant le début de l'ouverture de l'enregistrement de la première journée du test.
- Tous les remboursements sont assujettis à des frais administratifs de 10%.
- Des frais de 20\$ s'appliqueront pour les chèques retournés et les cartes de crédit refusées.

DÉROULEMENT

- Un courriel d'instructions générales et les ordres de passage seront envoyés le mercredi avant l'événement.
- Une copie de votre feuille de pointage sera envoyée via courriel à la fin du concours.
- Des rubans de qualification et de titre seront présentés après les classes.
- Les résultats seront affichés sur place et sur DogShow.ca, dès que possible.

POUR VOTRE INFORMATION

- Exécutif du Doberman Pinscher Club du Grand-Montréal: Président: Diane Rockburn, Vice-président: Julie Sansregret, Secrétaire Myriam Ruel, Trésorière: Katherine Stead
- Présidente du comité du concours: Julie Sansregret
- Secrétaire du concours: Julie Sansregret: 1200A montée Poirier, St-Lazare, J7T 0L7, 450-424-1469, info@guidescanins.com
- Juge: Chris Hansen, 1897 Beach Rd Oxford Mills ON
- Directeur exécutif du CCC: Jeff Cornett, ED@ckc.ca 5397 Eglinton Avenue W. Suite 101, Etobicoke ON M9C 5K6
- Directeur du Québec: Denis Gros-Louis, zone3director@ckc.ca
- Représentant du travail du flair: Sandra Hébert 17770, Pl. Normandie, Mirabel, QC J7J 1J5
- Vétérinaire: Centre DMV, 2300 54ième avenue, Lachine, Qc, 514-633-8888
- C'est la responsabilité du club organisateur du concours de voir à ce que les juges, les membres du comité, les bénévoles ou les participants ne soient soumis à aucune indignité durant ce concours. Le président du concours fera immédiatement un rapport de toute infraction à ce règlement au CCC, et le bureau des directeurs de CCC prendra toute action nécessaire suite à une infraction.

***** L'ENTRAÎNEMENT, LA PRATIQUE ET/OU L'UTILISATION NON OFFICIELLE D'ODEUR NE SONT PAS AUTORISÉS SUR LE TERRAIN OÙ SUR LES LIEUX DU CONCOURS INCLUANT LE STATIONNEMENT, etc.******